

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 15 avril 2019 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Joly DESCROIX, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Marie-Suzanne ODDOS,

EXCUSÉS : Vincent RAYNAUD, Christian BAYLE, Danielle BERTHOMIER, Lydie DAVID, Éric GEOFFRE, Xavier LA TORRE, Catherine THOMPSON ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard LOMBRAIL,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard LOMBRAIL est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 25 février 2019, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES SUR LE LOTISSEMENT LA GRANDE COMBE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles appartenant à Madame Jacqueline VILAS-SAMIAC, Monsieur Louis SARRAZY, Monsieur Vincent DARROUZET et Madame Patricia SARRAZY, pour l'euro symbolique, les frais en résultant étant à la charge de la Commune, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

B. ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 541p

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 541p de Monsieur Jacques LAFON et Madame Martine FLAMAND, à titre gratuit, les frais en résultant étant à la charge de la Commune, et autorise Monsieur Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative, à intervenir.

C. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-04-02 DU 5 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de la délibération du 5 juillet 2017 afin de recourir à un acte en la forme administrative pour l'acquisition de la parcelle AO 137p et confie la signature de cet acte à Monsieur Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint au Maire, et dit que les autres dispositions de la délibération n°2017-04-02 du 5 juillet 2017 demeurent inchangées.

D. CONVENTION AVEC L'ÉTAT RELATIVE À LA SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de superposition d'affectations à intervenir avec l'État, dans le cadre du projet de réhabilitation du Front de Mer afin de régulariser l'occupation du Domaine Public Maritime, et autorise le Maire à la signer.

V - FINANCES, TAXES DE SÉJOUR

A. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 1 801 918,86 €, le résultat cumulé est de 2 289 879,30 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de - 348 468,90 €, le résultat cumulé est de - 1 050 457,31 €.

2 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

En exploitation : le résultat de l'exercice est de 256 101,45 €, le résultat cumulé est de 356 101,45 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 47 207,88 €, le résultat cumulé est de - 294 119,46 €.

3 – BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Aérodrome qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 1 771,38 €, le résultat cumulé est de 24 975,85 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 141 398,48 €, le résultat cumulé est de - 1 257,96 €.

4 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du Lotissement du Pigeonnier qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de - 261 665,67 €, le résultat cumulé est de 273 369,00 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 298 879,67 €, le résultat cumulé est de - 823 577,90 €.

5 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Les Oyats qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 98 921,38 €, le résultat cumulé est de 185 098,79 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de - 24 401,32 €, le résultat cumulé est de - 71 207,39 €.

6 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENETS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Les Genêts qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 51 317,65 €, le résultat cumulé est de 83 225,04 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 66 542,00 €, le résultat cumulé est de -21 799,81 €.

B. COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur le Receveur.

C. AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2018 :

En section de fonctionnement pour 300 000,00 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 1 989 879,30 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

2 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2018 :

En section de fonctionnement pour 61 981,99 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 294 119,46 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

3 – BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2018 :

En section de fonctionnement pour 23 717,89 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 1 257,96 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

4 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2018 :

En section de fonctionnement pour 113 891,40 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 71 207,39 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

5 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2018 :

En section de fonctionnement pour 61 425,23 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 21 799,81 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

D. BUDGETS PRIMITIFS 2019

1. BUDGET PRINCIPAL

a. Détermination du taux de fiscalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux de fiscalité, comme suit :

Taxes	Taux
Habitation	15,08
Foncier bâti	39,48
Foncier non bâti	98,39

b. Vote du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ n'ayant pris part ni au débat ni au vote des subventions) vote le budget principal 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 157 818,00 €	9 157 818,00 €
INVESTISSEMENT	8 202 251,32 €	8 202 251,32 €
TOTAL	17 360 069,32 €	17 360 069,32 €

c. Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du vote d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Aérodrome, pour l'année 2019, de 38 983,11 €, et dit que le versement de celle-ci interviendra de façon échelonnée, sous forme d'acomptes, en fonction des besoins du budget annexe.

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 204 233,00 €	2 204 233,00 €
INVESTISSEMENT	1 856 006,27 €	1 856 006,27 €
TOTAL	4 060 239,27 €	4 060 239,27 €

3. BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe de l'Aérodrome qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 326,00 €	98 326,00 €
INVESTISSEMENT	53 174,76 €	53 174,76 €
TOTAL	151 500,76 €	151 500,76 €

4. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PIGEONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Lotissement du Pigeonnier qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 649 155,80 €	1 649 155,80 €
INVESTISSEMENT	1 648 155,80 €	1 648 155,80 €
TOTAL	3 297 311,60 €	3 297 311,60 €

5. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Camping Les Oyats qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	503 564,00 €	503 564,00 €
INVESTISSEMENT	183 540,00 €	183 540,00 €
TOTAL	687 104,00 €	687 104,00 €

6. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENÊTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Camping les Genêts qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	375 276,00 €	375 276,00 €
INVESTISSEMENT	70 493,00 €	70 493,00 €
TOTAL	445 769,00 €	445 769,00 €

E. SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, DONNS

1. CONVENTION AVEC LABEL SOULAC

Considérant l'aide financière apportée en 2019 par la ville à l'Association Label Soulac, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ n'ayant pris part ni au débat ni au vote) autorise le Maire à signer la convention correspondante à intervenir avec cette Association.

F. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine routier communal pour les infrastructures et réseaux de télécommunication suivant les tarifs prévus par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

G. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-03-07 DU 14 AVRIL 2014

À la demande du Trésor Public, et afin d'éviter des révisions liées à la revalorisation des indices, le Conseil Municipal, à l'unanimité, supprime la référence à l'indice brut 1015, tel qu'il figure dans la délibération du 14 avril 2014, et dit que les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

VI - RESSOURCES HUMAINES

A. R.I.F.S.E.E.P. : CRÉATION D'UN GROUPE DE FONCTIONS DE RESPONSABLE DE SERVICE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS

Afin de tenir compte du recrutement prochain du responsable des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un groupe de fonctions correspondant au grade d'attaché, responsable de service.

B. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché, à compter du 1^{er} mai 2019, et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

2. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{eme} classe, à compter du 1^{er} mai 2019, et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

3. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} mai 2019, et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

4. CRÉATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes de gardien-brigadier de police municipale, à compter du 1^{er} mai 2019, et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

5. SUPPRESSION DE TROIS POSTES

Le Comité Technique ayant été consulté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la suppression de trois postes à temps complet soit : un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de deux postes de brigadier-chef principal, à effet du 1^{er} mai 2019.

VII - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. ASSAINISSEMENT : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le Département de la Gironde nous ayant informé que la commune était éligible à l'assistance technique du SATESE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir et autorise le Maire à la signer.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A. MISE EN PLACE PAR LE SDEEG DE LA RÉDACTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place par le SDEEG d'une assistance à la rédaction des actes authentiques en la forme administrative, et autorise le Maire à signer tout document afférent.

B. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Xavier PINTAT en qualité de délégué de la Commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc, et Monsieur Bernard LOMBRAIL en qualité de délégué suppléant.

☺

La séance est levée à 20 heures



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde